

AULT ENVIRONNEMENT

Propositions à la mairie d'Ault pour le cahier des charges d'une étude chromatique.

- Analyse du site : relevés avec spectrographe des couleurs actuelles ou anciennes et des matériaux locaux
- Conception de palettes de couleur pour aboutir à un choix par la municipalité d'une identité colorée locale qui entre en résonance avec le patrimoine bâti (selon l'époque architecturale) et la palette minérale et végétale (éventuellement différenciée selon les sites, quartiers ou axes urbains).
- Dessin de différents exemples d'associations de couleurs et de matériaux sur des façades de différents types en prenant en compte, la façade, les modénatures, les menuiseries, la serrurerie, la ferronnerie et la toiture et les végétaux accompagnant les murs et les clôtures.
- Guide didactique et attrayant pour faciliter la mise en oeuvre des palettes et la conception d'accords variés et harmonieux de couleurs, en offrant une liberté de choix dans le respect de la chromatique locale. Y seront exposés les facteurs essentiels à prendre en considération lors du choix des couleurs en fonction des caractéristiques architecturales, du voisinage, de l'environnement.
- Expression claire des interdits et des principes directeurs à partir desquels peuvent être apportées des touches personnelles.
- Conseils pour savoir choisir dans les produits du commerce (peintures, enduits, menuiseries,...), éviter des erreurs et assurer l'entretien.
- Réalisation d'un document complet d'analyse et de recommandations, charte chromatique, à usage des services de conseil et d'instruction des autorisations d'urbanisme, des élus, des maîtres d'œuvre, des entreprises et des propriétaires.
- Réalisation d'un document simplifié pour une plus large diffusion (10 à 15 pages)
- Réalisation d'un dépliant et d'une affiche pour faire connaître l'existence de la charte chromatique et en donner une première idée.
- Réalisation de palettes en grand format à prêter
- Partage des réflexions à chaque étape avec les élus, les services et des associations ou personnes qualifiées.

Octobre 2021